



Discours de Ségolène NEUVILLE

Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Signature du contrat de filière Services à la personne

23 février 2017

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, Pascale BOISTARD

Monsieur le Ministre, Christophe SIRUGUE

Mesdames les présidentes,

Messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs,

Je suis ravie d'être ici avec vous pour cette signature du contrat de filière « services à la personne ».

Tout le monde dans cette salle est convaincu de l'importance de la contribution des services à la personne à notre économie et à la qualité de vie de nos citoyens. Je voudrais toutefois souligner que les services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes en situation de handicap contribuent à deux objectifs essentiels de la politique du handicap de ce gouvernement.

Le premier objectif, un véritable fil conducteur pour notre action, est celui de promouvoir la liberté de choix. C'est un objectif ambitieux, je le sais, mais on se doit de fixer des objectifs ambitieux si on veut améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

La liberté de choix, c'est notamment pouvoir vivre ailleurs qu'en institution spécialisée, vivre chez soi tout en étant aidé et accompagné lorsqu'on en a besoin. C'est une aspiration de plus en plus présente et les services d'aide à domicile jouent de toute évidence un rôle essentiel pour que cette aspiration puisse devenir une réalité.

Ils sont notamment indispensables pour le développement de l'habitat inclusif que nous soutenons dans le cadre d'une stratégie dédiée annoncée lors du comité interministériel du handicap du 2 décembre dernier.

Le second objectif central de notre politique du handicap est celui de ne laisser personne seule face à des difficultés liées à l'absence de places dans des structures médico-sociales.

Nous avons renforcé l'offre médico-sociale en créant 19 000 places en établissements et services spécialisés depuis 2012. Cependant, les besoins demeurent importants et les listes d'attente sont toujours une réalité pour de nombreuses personnes handicapées et pour leurs familles.

Pour les épauler nous avons initié la démarche « une Réponse accompagnée pour tous » qui est déjà déployée dans 24 départements et qui sera déployée dans 90 départements d'ici la fin de l'année avant même sa généralisation en 2018. Cette démarche a un objectif simple : faire en sorte que tout le monde se mobilise pour trouver une solution éventuellement temporaire qui permette à la personne d'être accompagnée : la MDPH, le département, l'Agence régionale de santé, les hôpitaux, les établissements médico-sociaux mais également les services d'aide à domicile. Parce que, par définition, si la personne est en attente d'une place en foyer, elle est à domicile, chez ses proches le plus souvent. L'aide à domicile constitue donc souvent un des maillons de cette réponse temporaire pour des situations souvent complexes.

Pas plus tard que cette semaine l'association Handéo, qui suit de très près le sujet de l'aide à domicile aux personnes handicapées, a sorti un rapport qui parle d'« invisibilité sociale » de l'aide à domicile dans les politiques locales d'accompagnement du handicap, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants handicapés.

Nous remédions petit à petit à cette situation en mettant un accent à la fois sur une approche inclusive de la politique du handicap et sur le rôle de ces services dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ». Mais les défis demeurent nombreux tant en matière de formation des professionnels qu'en termes d'articulation avec les autres dispositifs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Face à ces défis il est essentiel d'avoir une politique de soutien au secteur à la fois complète et cohérente et c'est tout l'objet de ce contrat de filière. Il permet de sortir d'une segmentation à la fois dans le secteur et dans les actions engagées par les pouvoirs publics pour s'intéresser à l'essence de ce que les services font tous les jours et à la manière dont nous pouvons collectivement renforcer ce secteur d'activité. Ce contrat de filière s'intéresse à la fois aux leviers de développement économique et à la qualité de l'accompagnement en passant par la capacité du secteur à attirer toutes celles et ceux qui se mobilisent au quotidien auprès des personnes vulnérables, et pas seulement. Il s'agit aujourd'hui essentiellement de femmes et je proposerais volontiers un indicateur pour suivre l'évolution de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile : celui de la proportion d'hommes qui s'y engagent.

Ce sont les professionnels du secteur qui font sa force et qui sont au plus près des besoins des personnes âgées ou handicapées, des familles en difficulté ou tout simplement ayant besoin d'une aide pour leur vie quotidienne.

Je ne peux donc que saluer ce travail qui a abouti à la formalisation de ce contrat de filière issu d'un travail interministériel et d'une rencontre entre le social et l'économie.

Renforcer le secteur, améliorer les conditions de travail des professionnels, c'est aussi améliorer la qualité de service offert à nos concitoyens.

Je compte sur vous et sur votre engagement pour y parvenir !

Je vous remercie.